

CANDIDATURE SPONTANÉE

Vous pouvez faire acte de candidature spontanément en complétant le formulaire de demande d'emploi accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV.

L'EMPLOI A LA VILLE DE LIMOGES :

Comment accéder à la Fonction Publique Territoriale

Les concours

Le principal accès à la Fonction Publique Territoriale est le concours, organisé par le Centre de la Fonction

Publique Territoriale (CNFPT) et les Centres de Gestion Départementaux

La réussite au concours ne vaut pas recrutement; le lauréat du concours est inscrit sur une liste d'aptitude pendant un an, durée renouvelable deux fois à sa demande. Pendant cette période, il doit faire acte de candidature dans une collectivité locale.

Liens :

[Centre de la Fonction Publique Territoriale \(http://www.cdg87.fr/\)](http://www.cdg87.fr/)

[Centres de Gestion Départementaux \(http://www.cdg87.fr/\)](http://www.cdg87.fr/)

La candidature spontanée

Vous pouvez également faire acte de candidature spontanément en complétant un formulaire de demande d'emploi (fddeemploi.pdf) accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV.

Répondre à une petite annonce émise par les collectivités

Pour répondre à une annonce et si vous remplissez les conditions statutaires, vous pouvez adresser un courrier à Monsieur le Maire, accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV :

Adresse postale :

Ville de Limoges

Direction des Ressources Humaines

BP 3120

87 031 LIMOGES CEDEX 1

